



APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE

CAP AGRICOLE JARDINIER PAYSAGISTE

Arrêté de création du 10 juin 2015

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Agent / Agente d'entretien des parcs et jardins
- ◆ Aide jardinier / jardinière
- ◆ Jardinier / Jardinière
- ◆ Jardinier / Jardinière d'espaces verts
- ◆ Jardinier / Jardinière paysagiste
- ◆ Manœuvre des espaces verts
- ◆ Ouvrier / Ouvrière d'entretien des espaces verts
- ◆ Ouvrier / Ouvrière des espaces verts
- ◆ Ouvrier / Ouvrière du paysage
- ◆ Ouvrier / Ouvrière paysagiste

FICHE RNCP 38386

NIVEAU 3

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ BP AP : Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
- ◆ BAC Pro AP : Aménagements Paysagers

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<p>Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.</p> <p>Candidats ayant terminé la classe de 3^{ème} et atteignant l'âge de 15 ans avant le 31 décembre.</p> <p>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</p>	<p>Candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.</p>

INSCRIPTION & ADMISSION :

SUR DOSSIER ET ENTRETIEN INDIVIDUEL PERMETTANT D'ÉVALUER LA MOTIVATION ET LE PROJET PROFESSIONNEL



ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à mai, avec des alternances entre le centre de formation et l'entreprise	
<p>Durée : 2 ans en présentiel</p> <p>Par année : 12 semaines au centre (400h), 40 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés.</p>	<p>Durée : 1 an en présentiel</p> <p><u>Centre de formation:</u> 24 semaines (800 h)</p> <p><u>Entreprise :</u> 12 semaines (420 h)</p>
<p>Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.</p>	<p>Rémunération par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur.</p>

RÉSULTATS





OBJECTIFS

- ♦ Aménager et entretenir les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés,
- ♦ Réaliser les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures,
- ♦ Assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

CONTENU de FORMATION

Capacité générales

- CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
 CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle favorisant son équilibre personnel.
 CG3- Interagir avec son environnement social.

Capacités professionnelles

- CP4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien.
 CP5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
 CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.
 CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux.



ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE
6 UNITÉS CAPITALISABLES
+ 1 UCARE

OBTENTION
DU
DIPLÔME

POSSIBILITÉ DE
RESTAURATION ET
D'HÉBERGEMENT SUR
DEMANDE

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE :
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsables de formation :

Amaël Dechelette et Jeanne Obriot
amael.dechelette@educagri.fr
jeanne.obriot@educagri.fr

Pour les personnes en situation de
handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPEENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

